



UN DÉFI POUR LES ASSUREURS

LES ASSUREURS regardent le développement de la voiture autonome attentivement. Qui sera responsable en cas d'accident, le conducteur ou le vendeur du système autonome? Certains constructeurs comme Audi l'ont bien compris. La responsabilité sera la leur en cas de défaillance du système autonome. Mais Audi d'expliquer qu'il faudrait également une boîte noire dans le véhicule pour vérifier si le système autonome était bien en route au moment de l'accident. Le modèle économique des assureurs devrait aussi changer, car voiture autonome veut normalement dire moins d'accidents et donc prime plus basse.

nome. L'implication de Baidu, considéré comme le gros concurrent de Google, dans les investissements de Ford n'est pas anodine.

General Motors a acquis la société Cruise Automation, active dans les logiciels de conduite autonome, pour un milliard de dollars et a pris une part importante de 500 millions de dollars dans la société Lyft, un concurrent d'Uber. Dans l'industrie, tout le monde considère que la voiture autonome sera l'évolution logique des services comme Uber ou Lyft, qui n'auront dès lors plus besoin de chauffeurs. De leur côté, Uber et Volvo vont travailler de concert pour implémenter des technologies autonomes dans des Volvo dans un projet qui doit voir le jour d'ici la fin de l'année et représente 300 millions de dollars. L'industrie automobile est sur le point de voir son modèle d'affaires évoluer. La question n'est plus de savoir «si», mais «quand» cela va arriver. En attendant, les deals dans la voiture autonome devraient continuer. La grande hantise pour les constructeurs est d'être dépassés par des acteurs émergents et ne plus être pertinents. C'est vrai pour la voiture autonome, comme pour tout le reste (électrique, partagée, etc.) ■

PERMIS DE TRAVAILLER!

LA PREMIERE AUTO-ÉCOLE SOCIALE BELGE OUVRE SES PORTES À CHARLEROI.



En Belgique, le permis de conduire est souvent une exigence des employeurs. L'ASBL Chantier, une Entreprise de Formation par le Travail en est bien consciente. Elle a décidé de faciliter l'accès au permis de conduire en se faisant agréer «Auto-école Sociale», une première en Belgique.

Une partie de la population peine à réussir l'examen théorique. Mais c'est le coût de la formation pratique qui constitue le plus grand problème. Certains parents ne possèdent pas de voiture. Leurs enfants peuvent difficilement envisager la filière libre, la moins onéreuse. Ils sont contraints

de se tourner vers une auto-école pour suivre les 20h de cours obligatoires, le minimum légal pour lequel il faut déboursier entre 1.000 et 1.300 € voire davantage selon les régions. Mais Les statistiques montrent qu'il faut en moyenne 28h de cours pour qu'un «élève» réussisse l'examen. Sachant que certains vont jusqu'à contracter un prêt pour suivre ces cours, ils peuvent ne pas trouver les moyens d'accéder à ces heures

supplémentaires. Les candidats abandonnent alors la formation et l'espoir de décrocher un job. Grâce à l'ASBL Chantier, ces personnes vont pouvoir prétendre au permis B (uniquement !) à moindre frais: 780 € pour 20h. Les heures supplémentaires coûtent 40€. C'est déjà plus raisonnable!

Intéressé ? Contactez l'ASBL Chantier au 071/56.04.31 ou www.efchantier.be



3 QUESTIONS À...

PIERRE MOREAU

ADMINISTRATEUR DE L'ASBL CHANTIER

1 Comment est venue l'idée de mettre sur pied une Auto-école Sociale et comment avez-vous fait germer l'idée ?

Notre ASBL forme 130 à 150 demandeurs d'emploi par an. Beaucoup sont bloqués pour trouver un emploi par l'absence de permis de conduire. Avec d'autres nous avons constitué une autre ASBL, Mobil'Insert. Elle préparait les stagiaires à la filière libre. Elle a connu des difficultés financières. «Chantier» a accepté d'épurer ses dettes à la condition de former une véritable auto-école sociale. Nos véhicules et nos moniteurs sont certifiés et agréés par la Région Wallonne.

2 À qui s'adresse l'auto-école sociale ? Faut-il remplir des conditions spéciales pour pouvoir en bénéficier ?

Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi inoccupés depuis 1 an (dès la fin du stage d'insertion). Ainsi qu'aux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) versé par un CPAS. Nous ne formons que pour le permis B et, par conséquent, nous ne sommes pas autorisés à délivrer des permis moto, camion ou pour le transport de personnes. Dommage car une moto est financièrement plus accessible qu'une voiture et donc attractive pour notre public.

3 Pourquoi n'y a-t-il pas eu une initiative équivalente plus tôt ? Y a-t-il des difficultés particulières ?

En Belgique, c'est juridiquement possible depuis 2004. Mais il est vrai que cela coûte cher. Il faut s'équiper de voitures à doubles commandes, engager les moniteurs brevetés. Cela nécessite aussi d'avoir une administration solide. Sur ce dernier point, l'ASBL Chantier compte déjà 38 collaborateurs! Au-delà de l'auto-école, nous gérons une crèche, un centre d'accueil extrascolaire et d'animations, un centre de formation professionnelle pour personnes peu qualifiées et une épicerie sociale. (J.M.)